



TEXTILE SOUS TRAITEMENT

par Sharon Little

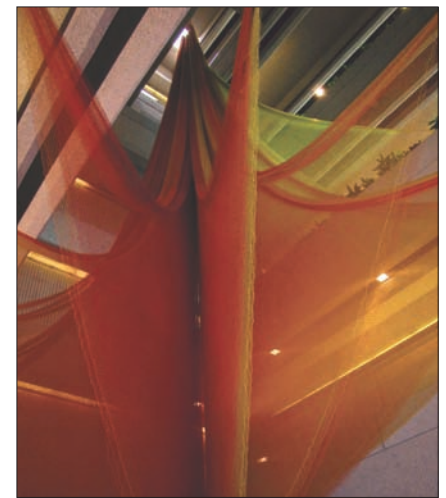
Le *fil des étoiles*, un textile tridimensionnel de Micheline Beauchemin, a été créé en 1979 pour orner le grand hall central du nouvel édifice du ministère du Revenu du Québec. L'artiste québécoise de réputation internationale s'était vu confier ce mandat de création par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, alors chargé de l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture des édifices publics.

ÉTAT PRÉCAIRE

Le textile de Micheline Beauchemin mesure 25 m sur 11 m et pèse 1361 kilos. Les 20 pièces en forme de voiles, composées de fil de monofilament de nylon 6-6 multicolore, sont suspendues à un grand anneau fixé au plafond du bâtiment, au sixième étage. Elles se déploient de tous les côtés dans l'espace central sur les six étages, entre le plafond et la fontaine du rez-de-chaussée.

Lorsqu'il a analysé le textile, le Centre de conservation du Québec (CCQ) a constaté qu'il était sec et cassant, en plus d'être recouvert de poussière et de saleté. Divers débris étaient entremêlés dans le filet. Quelques-unes des cordes fixées autour de la fontaine étaient rigides et décolorées car elles avaient été en contact avec l'eau.

Le textile lui-même était décoloré de façon inégale, ce qu'a confirmé une comparaison avec les fibres d'origine fournies par l'artiste. Apparemment, le monofilament et la corde avaient été importés



non teints pour réduire les frais de douane. La teinture subséquente des fibres et l'application d'un produit ignifuge sont en partie responsables de la décoloration et de la rigidité des fibres. Sans ces deux opérations, la longévité des fibres et l'intégrité des coloris s'en seraient trouvées prolongées.

UN TRAITEMENT DÉLICAT

En limitant le plus possible les mouvements, on a effectué un nettoyage par aspirateur sur toutes les surfaces du textile, la saleté n'ayant pas pénétré la fibre de nylon. En raison de l'équipement et des mesures de sécurité nécessaires,

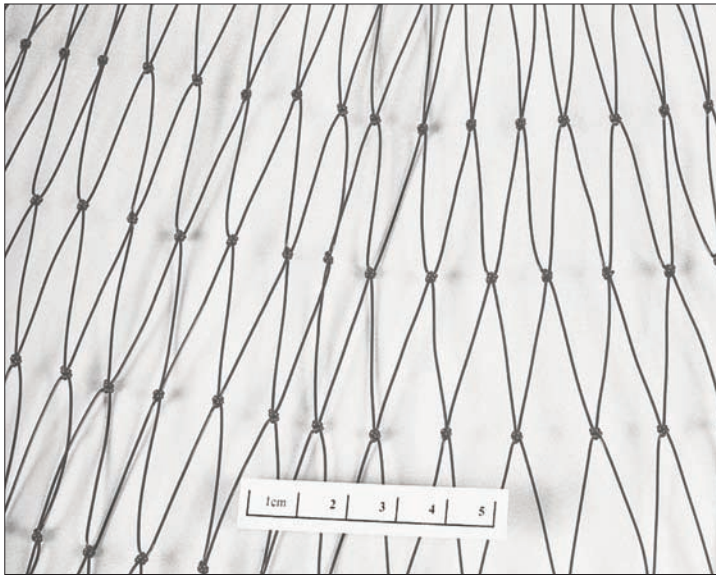
En avril 2000, le Centre de conservation du Québec proposait un traitement pour

Le fil des étoiles, un textile architectural de Micheline Beauchemin. Un défi de taille pour une œuvre colossale.

Le textile qui orne le grand hall de l'édifice du ministère du Revenu mesure 25 m sur 11 et pèse 1361 kilos. Ses 20 pièces en forme de voiles se déploient sur six étages.

Photos: Sharon Little

Photo en bas à gauche: collection Micheline Beauchemin



Le textile est constitué de monofilament de nylon 6-6. Cette fibre synthétique a l'avantage de ne pas propager le feu.

Photo : Jean Blanchet

L'œuvre était recouverte de poussière et de saleté en plusieurs endroits, notamment sur les cordes qui la retiennent.

Photo : Sharon Little

une entreprise spécialisée a assuré le travail. Lors du nettoyage, les 20 pièces formant l'œuvre sont demeurées dans leur position originale, la rigidité des fibres ne permettant pas leur déplacement. Selon les analyses d'un spécialiste du marketing technique chez DuPont Canada, il fallait éviter un traitement humide, puisque l'eau peut augmenter de 15% le poids du polymère de nylon. Cette augmentation de poids aurait pu constituer

un danger, car le nylon avait déjà perdu de 10 à 20 % de sa résistance totale.

La position de toutes les extrémités des cordes a également été vérifiée, en particulier celle des cordes autour de la fontaine, dont les extrémités immergées ont été relevées.

Avant d'amorcer les travaux, le propriétaire de l'édifice – l'Industrielle Alliance – a dû faire évaluer le textile sur le marché afin d'acquiescer une police d'assurance adéquate. Si le coût du traitement proposé avait été supérieur à la valeur marchande du textile, l'œuvre n'aurait peut-être pas été traitée.

Les renseignements que le CCQ possédait sur la finition des fibres ont été fort utiles dans la mesure où ils ont permis d'éviter une autre application de produit ignifuge. En effet, un inspecteur du Service des incendies de la Ville de Québec avait recommandé que le textile soit traité à nouveau. Comme le ministère du Revenu du Québec loge 4500 employés, ces recommandations reflétaient une préoccupation justifiée pour la sécurité publique.

Plusieurs raisons ont amené les restaurateurs à ne pas appliquer une nouvelle couche de produit ignifuge. Premièrement, ces produits ont tendance à accentuer la dégradation des fibres. Deuxièmement, il restait fort probablement assez de résidus de sel sur les fibres, provenant du processus de fixation de la teinture, pour faire office de produit ignifuge. Par ailleurs, il demeurait une quantité suffisante du produit ignifuge appliqué après la teinture, ce qui avait constitué un argument supplémentaire contre le nettoyage humide. Enfin, le nylon 6-6 ne propage pas le feu, il fond simplement à température très élevée (254 °C). Cette caractéristique réduit considérablement le danger d'incendie.

SUGGESTIONS

Au nombre de ses recommandations, le CCQ a conseillé de réduire l'intensité lumineuse et celle des rayons ultraviolets pour limiter la décoloration et l'affaiblissement des fibres. Le nylon 6-6 est particulièrement fragile à la lumière et aux rayons UV. Leur intensité,



INTÉGRER L'ART ET LE GÉRER

De 1961 à 1980, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement était responsable de l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture des édifices publics. Ensuite, c'est le ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui a été chargé d'appliquer la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Le nouveau Fonds du patrimoine culturel québécois, créé par le MCC, a hérité de cette responsabilité en septembre dernier (www.mcc.gouv.qc.ca).

Conformément à cette politique, une partie du budget de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site public doit être réservée à la réalisation ou à l'achat d'une ou de plusieurs œuvres conçues spécialement pour ce lieu. Une fois l'œuvre installée, le propriétaire de l'édifice ou du lieu a la charge de son entretien. Or, depuis 40 ans, la majorité des textiles architecturaux n'ont fait l'objet d'aucune intervention de conservation. La création du Fonds du patrimoine culturel québécois saura certainement améliorer leur condition.



Les cordes fixées autour de la fontaine ont été minutieusement inspectées. Certaines d'entre elles étaient rigides et décolorées en raison de leur contact avec l'eau.

Photo : Sharon Little



La partie supérieure de l'œuvre, face à la fenêtre sud des troisième et quatrième étages de l'édifice.

Photo : Sharon Little

en certains endroits de l'édifice, dépassait les recommandations internationales pour des textiles. La détérioration du *Fils des étoiles* est notamment attribuable à la lumière provenant des plafonniers à fluorescents et, surtout, des luminaires de type projecteur. Le fait que le bâtiment soit illuminé 24 heures par jour ajoute au problème. Munir les luminaires de filtres, équiper les projecteurs d'ampoules émettant des rayons diffus et réduire le nombre de projecteurs superflus pourraient permettre de s'approcher des normes.

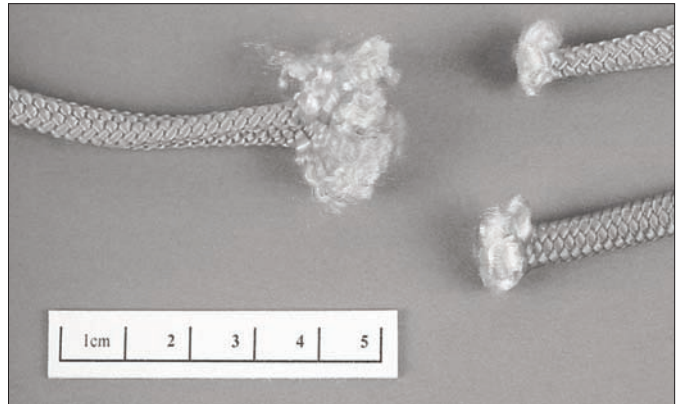
Le CCQ a également suggéré à l'Industrielle Alliance de créer un programme de nettoyage par aspirateur. Ce nettoyage devrait être effectué périodiquement, en fonction de la poussière accumulée. Une restauratrice de textiles du CCQ devrait en outre superviser les traitements et les autres interventions nécessaires.

Un plus grand nombre d'acteurs devraient être impliqués dans les comités de subventions et de conservation. Si tel avait été le cas ici, la restauratrice de textiles aurait pu, dès le départ, contribuer à réduire la décoloration du textile en

suggérant que les fibres soient teintées dans la masse, par l'ajout de pigments lors de l'extrusion des fibres. De même, l'application du produit ignifuge après la création de l'œuvre aurait pu être évitée si les justifications avaient été apportées au Service des incendies de la Ville de Québec.

Un textile construit en respectant certaines normes techniques et adéquatement protégé peut mettre en valeur un bâtiment public pendant une période prolongée, et ce, à un coût abordable.

Sharon Little est restauratrice de textiles au Centre de conservation du Québec.



Détail des cordes de nylon utilisées pour suspendre le textile. Les parties blanches des fibres indiquent qu'elles n'étaient pas teintées dans la masse, ce qui réduit les frais de douane, mais aussi la longévité des fibres.

Photo : Jean Blanchet